



Faux et usage de faux emis par une banque pour pret personnel

Par **eric**, le **11/03/2009** à **15:18**

Bonjour, j'ai créé une société en 2003, dont j'ai fait une demande de prêt auprès d'une banque, j'ai fourni tout le dossier avec étude de marché, celle ci m'a fait un virement de la somme demandée sur mon compte courant (déjà client chez eux) j'ai pensé qu'ils avaient interverti les 2 comptes, (société et compte courant) j'ai demandé à rétablir la situation on m'a fait signer un transfert de compte à l'autre en attendant que la régularisation se fasse. Au bout d'une année toujours rien malgré sollicitation et rendez vous avec le directeur. Au départ de celui-ci son remplaçant m'a dit que le prêt société avait été refusé parce que non viable après leur étude et remis le contrat que je lui ai réclamé. Il s'agit alors d'un contrat prêt personnel que je n'ai jamais sollicité avec fausse déclaration de revenu et bien sûr pâle imitation de ma propre signature. Une procédure est en cours, je suis à l'heure actuelle obligé de rembourser un prêt personnel que je n'ai pas demandé via ma société qui ne fonctionne pas. Jusqu'à présent la société a pu rembourser juste le prêt. Pas de salaire depuis 6 ans pour ma femme qui en a la gérance. Il reste une année de remboursement et vu la conjoncture actuelle, la société est à découvert je ne peux renflouer le déficit et risque d'être interdit bancaire. Le dépôt de bilan ne peut être prononcé car il s'agit d'un prêt personnel. Mon avocat n'a pas de solution à nous apporter. Il y a-t-il une solution?